



# REGLEMENT INTERIEUR

**L'apprentissage de la danse nécessite un réel engagement.**

**Une pratique "LOISIRS" n'exclue pas la discipline, la rigueur et le respect**

**La motivation est un paramètre essentiel dans l'apprentissage.  
La Danse doit rester un choix, un plaisir et non une contrainte**

## **Art 1- Le Règlement intérieur**

Le présent règlement sera affiché de façon permanente à l'accueil de l'Ecole de Danse H25 et sera consultable par tous. Toute inscription au sein de l'Ecole de Danse H25 vaut acceptation du règlement intérieur.

## **Art 2- Dispositions légales**

H25 est le nom commercial d'une Ecole de Danse privée dirigée par Mme PYESTRYAKOVA Valeriya, destinée aux amateurs et futurs professionnels répondant aux obligations formulées par la législation en vigueur.

La directrice de l'établissement, dotée d'une expérience professionnelle et scénique, est titulaire du Diplôme d'Etat d'Ukraine et d'équivalence de diplôme d'Etat de professeur de danse classique par arrêté ministériel.

## **Art 3- Les Cours**

Pour le respect du travail de chacun, les élèves sont tenus de:

- Arriver 10 minutes avant le début du cours
- Avoir un comportement respectueux à l'intérieur et aux abords de l'école
- Eteindre leur téléphone portable
- Rester concentré, éviter les bavardages
- Ne pas mâcher de chewing-gum

## **Art 4- Les Studios**

- L'accès aux studios de Danse est exclusivement réservé aux élèves et aux professeurs. Les parents ou accompagnants ne sont pas autorisés à assister aux cours sauf dans le cadre des séances dites "portes- ouvertes".
- En cas de retard, attendre la fin de l'exercice en cours avant de pénétrer le plus discrètement possible dans le studio et prendre sa place.

## **Art 5- Tenue vestimentaire**

L'Ecole de Danse H25 impose à ses élèves une tenue correspondant aux exigences de leur discipline. Elles doivent se présenter coiffées en chignon pour les cours de danse Classique et cheveux attachés pour les autres disciplines. En danse classique un couleur est imposé pour chaque niveau. L'information est communiquée à l'inscription.

Les parents s'engagent à respecter et soigner la tenue de leurs enfants.

Justaucorps, collant et chaussons pour la danse Classique, Jogging, t-shirt/débardeur, chaussettes ou pieds nus pour le Modern'jazz, et baskets pour salle obligatoire en Zumba.

Le port de bijoux, montres... est interdit pendant les cours.

**H25 ne pourra être tenu pour responsable en cas de vol ou de perte**

## **Art 6- Conditions générale d'achat**

### **Ces conditions concernent les cours dispensés par Valéria Pyestryakova**

Tous les tarifs affichés sont en Euros et TTC

**Nos prix sont garantis** pour la durée de l'abonnement ou carte de cours, sauf augmentation du taux légal de la TVA qui entraînera leur révision automatique et proportionnelle.

Tout abonnement doit prendre en compte les fermetures annuelles d'école:

- deuxième semaine de vacances scolaires (sauf 2 semaines à Noël)
- De 30 juin au 31 août

Abonnement:

Tout abonnement est limité dans sa durée. Le report sur une autre période n'est pas permis.

**Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année.** Les absences ne seront en aucun cas déduites ni remboursées.

En cas d'absence sérieuse (déplacements professionnel, arrêt maladie...) peut donner le lieu à un rattrapage des cours durant le mois qui suit l'absence.

Seuls les arrêts définitifs pour cause de déménagement à plus de 30 kms pour raison professionnelles donne lieu au remboursement de l'abonnement au prorata du temps restant.

En cas d'impossibilité de suivre les cours pour raisons médicales sérieuses de plus de 3 mois (longue maladie, entorse, fracture,) l'adhérent pourra demander le remboursement prorata temporis correspondant à la durée de son absence.

Pour d'évidentes raisons sanitaires, en cas de maladie contagieuse, les élèves sont invités à ne pas assister aux cours et prévenir le professeur.

Si l'école est fermée par cause d'une épidémie ou d'une pandémie ou tous cas de force majeure, **les cours seront assurés en ligne avec le planning aménagé et disponible sur le site et des réseaux sociaux.**

**Aucun abonnement ne pourra faire l'objet d'un remboursement.**

En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, les parents et les élèves seront prévenus et un message sera affiché sur la porte extérieure. Il appartient aux parents ou accompagnants des élèves mineurs de s'assurer avant de laisser l'élève seul que les cours ont bien lieu. Si le professeur n'est pas remplacé sur le moment le cours sera rattrapé dans la mesure du possible dans les meilleurs délais.

### **Art 7 - Processus d'inscription et d'abonnement**

L'Élève qui souhaite s'inscrire à l'Ecole H25 Arts de la Danse afin de suivre un cours sur la période d'abonnement choisie ou afin de suivre un stage lors des dates proposées, doit obligatoirement remplir selon le processus indiqué dans chaque cas, la fiche d'inscription correspondante lors d'une inscription directement à l'école ou le formulaire correspondant sur le site internet. Les données demandées sur ces moyens d'inscription sont des données de contact et d'identification pour le bon déroulé des cours et du fonctionnement de l'Ecole. Remplir des informations erronées ne pourra en aucun cas rendre l'Ecole responsable d'un manque d'information sur une annulation, un report ou quelque informations préalable demandée pour le bon déroulé des cours, des stages et pour le fonctionnement de l'Ecole de manière générale. L'Élève indiquera sur ces fiches ou formulaires d'inscriptions toutes les coordonnées obligatoires demandées ainsi que ses choix de cours ou de stages. L'Élève vérifie par la suite le détail de son inscription et son prix total lors du paiement.

L'Élève a la possibilité de faire le choix entre un abonnement mensuel et un abonnement annuel. Pour un abonnement mensuel, l'Élève sera tenu de payer la totalité de la somme due dans les 30 jours à la suite du début de la durée d'abonnement. Pour un abonnement annuel, l'élève a la possibilité de payer comptant, ou bien de choisir une des périodicité de paiement disponible à son inscription (i.e. paiement 3 fois, prélèvement mensuel si paiement en ligne). Sera toujours disponible la possibilité de payer l'abonnement annuel en 3 fois. Selon la disponibilité de nos services externe pour le paiement en ligne, l'Élève pourra choisir un prélèvement mensuel de son abonnement tarif annuel. De plus, des facilités de paiement sont proposées aux étudiants et aux familles nombreuses au cas par cas auprès de la direction.

### **Art 9- Les Stages**

Des stages de danse enfants et adultes pourront être organisés pendant les vacances scolaires et week-end. Ils feront l'objet d'une tarification distincte et d'une inscription spéciale à chaque stage.

### **Art 10- Le Gala**

Dans la mesure du possible H25 organisera un gala tous les 2 ans auquel participeront toutes les classes de danse.

La présence des élèves aux différentes répétitions et représentation du gala est obligatoire. **La représentation du gala sera payante et une participation financière sera demandée pour la confection ou location de costumes de scène.**

Les élèves ou leurs parents, pour les mineurs, s'engagent à respecter le planning des répétitions ainsi que les contraintes et consignes spéciales liées aux répétitions, essayages...

Hors année de gala des portes ouvertes ou évaluations seront organisées.

### **Art 11- Droit à l'image**

L'Ecole de Danse H25 se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communications et de publicité sur tout support que ce soit.

Par ailleurs H25 souligne le fait que pour tous spectacles et événements auxquels les élèves seront amenés à participer, les prises de sons, de vues, de photographies pourront être interdites et que dans le cas contraire elles devront être limitées au strict usage dans le cadre familial.

### **Art 12- Manquement au présent règlement**

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive et qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

« Lu et approuvée »

Signature: